

Appel à candidature à l'élection d'un enseignant chercheur professeur à la section disciplinaire du Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS) de l'ENSAL

Dans le cadre de la constitution de la section disciplinaire (SD) de son Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS), pour le collège des professeurs, l'ENSAL recherche un enseignant chercheur professeur des ENSA ou assimilé membre élu d'un CPS ou d'un conseil chargé de la pédagogie ou de la recherche d'un autre établissement public d'enseignement supérieur.

Cette candidature sera soumise au vote des membres du CPS restreint de l'ENSAL dans le cadre d'un scrutin majoritaire à deux tours.

Les candidatures sont à communiquer sous forme d'un CV standard d'une à deux pages maximum et d'une courte lettre de motivation adressée à monsieur William Hayet Président du CPS de l'ENSAL et transmis par voie électronique à Eric Guillot Directeur des Etudes et des Formations, secrétaire du Conseil Pédagogique et Scientifique, à l'adresse de messagerie suivante : eric.guillot@lyon.archi.fr
Date limite de transmission, délais de rigueur le mercredi 30 janvier 2019 minuit.

Textes réglementaires de référence :

Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture,

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture - Chapitre VI : Discipline - Article 28

Arrêté du 2 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux procédures disciplinaires prévues par le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture – Article 3